**Charte de l’association sportive Auguste Renoir**

**Année scolaire 2019-2020**

Dans le cadre du développement du sport scolaire (U.N.S.S.) et dans le prolongement des cours d’E.P.S., les enseignants d'E P.S proposent à tous les élèves volontaires, la possibilité de pratiquer des activités sportives. Ainsi, l'équipe des cinq professeurs d’E.P.S. du collège RENOIR propose jusqu'au mois de juin :

**NATATION** : Mme TROADEC Mercredi 13h30-16h30 selon son groupe à la piscine de Chatou

**VOLLEYBALL** : Mme MORELLI / Mr JUNG Jeudi 17h00-18h30/Mercredi 13h15-15h30

**BADMINTON**: Mme SCHRAEN / Mr COEN Mercredi 15h45-18h00 / Mardi 17h00-18h30

1. ***Conditions d'adhésion :***

Tout élève du collège peut s’inscrire à l’association sportive, à n’importe quel moment de l’année scolaire, en fournissant les documents d’inscription suivants :

- Une cotisation pour l’année scolaire :

\*Pour les élèves s’inscrivant pour la 1ère fois à l’A.S. : 43 euros comprenant la licence et le tee-shirt A.S. (faire un chèque à l'ordre de « A.S. Renoir »)

\*Pour les élèves inscrits l'année dernière : 33€ (sans le tee-shirt)

- Une charte de comportement signée par le participant et sa famille

- Une autorisation parentale ci-dessous, remplie

1. ***Informations diverses:***

Il sera délivré à chaque inscrit à l'association sportive une licence scolaire UNSS. L’adhésion est valable pour une année scolaire, elle offre la possibilité de pratiquer une ou plusieurs activités.

L’association sportive offre à tout adhérent, outre la possibilité de s’entraîner et de participer à des compétitions le mercredi après-midi dans une activité de son choix, l’opportunité de se former, de prendre des responsabilités diverses dans le fonctionnement de l’association même (comité directeur) et/ou de l’activité sportive choisie (arbitre, chronométreur).

Le programme général d’activités est élaboré et mis en œuvre par les établissements qui composent le district de Chatou, en liaison avec les services départemental, régional et national de l’UNSS. Il propose un juste équilibre entre entraînements et compétitions, pour chacune des activités pratiquées, mais fixe également les principaux objectifs et règles de fonctionnement à suivre durant l’année scolaire.

1. ***Compétitions :***

Un calendrier est remis à chaque adhérent à titre indicatif, au début de l’année. Il peut être modifié pour des raisons diverses d’organisation mais les élèves en seront prévenus. Les élèves sont informés des horaires, des lieux de rendez-vous et de rencontres par convocation, affichage, afin de pouvoir communiquer les renseignements utiles à leur famille.

1. ***Assiduité aux entraînements et aux compétitions***

Pour des raisons de gestion sportive et de civisme, il est demandé à chaque élève adhérent d'être présent aux entraînements, d'être ponctuel (de respecter les créneaux de départ et d’arrivée), et de prévenir en cas d’absence. Il en va de même pour les compétitions afin de faciliter leur bon déroulement et d’éviter un éventuel forfait d’équipe.

Les élèves souhaitant arrêter l'A.S en cours d'année en ont la possibilité, sous réserve d'en informer par courrier leur professeur responsable, sans possibilité de remboursement de cotisation.

1. ***État d'esprit :***

L'association Sportive du collège se doit d'être une association respectueuse d'un esprit sportif.

A tout moment et en toutes circonstances, il est demandé à chaque élève :

- de suivre les règles d’organisation et de sécurité données

- de respecter le matériel et les installations (les dégradations commises devront être dédommagées)

- de respecter les autres joueurs et les professeurs qui les encadrent

En compétition, l'élève représente son établissement et les enseignants d'EPS qui l'entraînent. Pour cela, il se doit de bien se comporter tant sur le terrain de sport que sur les trajets en car. Toute forme de tricherie, de non-respect de l'arbitrage, d'insolence vis-à-vis d'un enseignant est proscrite. En cas de manquement à ces règles, L’élève sera averti, refusé à l'entraînement suivant, voire même exclu sans possibilité de remboursement de la cotisation.

1. **Responsabilité en compétition:**

Lorsque les élèves se déplacent en car, ils sont soit sous la responsabilité d’un professeur d’EPS du collège, soit d’un professeur d’EPS d’un autre établissement, et ceci sans interruption, tout au long de l’après-midi. En effet, les catégories d’âges sont parfois réparties sur différents sites, ce qui empêche le professeur référent de suivre tous ses élèves. L’enseignant responsable aura à sa disposition tous les renseignements concernant votre enfant (Nom, numéro de téléphone en cas d’urgence) et sera également habilité à intervenir en cas d’incident de comportement, et à en référer systématiquement au professeur d’EPS des élèves concernés.

Les parents peuvent conduire et récupérer leurs enfants sur le lieu de compétition à condition d’avertir au préalable l’enseignant par écrit.

1. ***Séances d'essais* :**

Tout élève désirant s'essayer à une pratique sportive de l'association le pourra en présentant une autorisation parentale écrite et avec l'accord de l'enseignant d'EPS responsable de l'activité. Une, voire deux séances peuvent être accordées. Au-delà de deux séances, l'élève devra s'acquitter de la cotisation et remettre un dossier complet, s'il souhaite poursuivre la pratique choisie.

1. ***Assurance* :**

Durant les déplacements et l’ensemble des activités proposées, les élèves licenciés sont couverts par l’assurance MAIF contractée par l’association sportive.

✂-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*MERCI DE NOUS RENDRE TOUS LES DOCUMENTS EN MEME TEMPS, DANS UNE ENVELOPPE*

**AUTORISATION PARENTALE**

1. Je soussigné(e)------------------------------------------responsable légal de l’élève ---------------------------------------, en classe de------------------------, né(e) le--------------------------- l'autorise à faire partie de l'association sportive du collège RENOIR pour l'année. De plus, j'accepte que les responsables de l'A.S. et du l’U.N.S.S. prennent toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence, et autorisent en mon nom une intervention médicale ou chirurgicale.

Adresse et téléphone pour vous joindre: ----------------------------------------------------------------------------------

1. J’autorise les personnes en charge de la demande de licence UNSS à renseigner les rubriques suivantes :
* Nom
* Prénom
* Sexe
* Adresse mail
* Numéro de téléphone
* Niveau de certification jeune officiel
* En situation de handicap
* …

 Fait à le 2019 ***Signature de la famille :***

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

**CHARTE DE COMPORTEMENT DE L’ELEVE**

Je, soussigné,----------------------------------------------, élève en classe de -----------------, et membre de l’A.S Renoir de Chatou, m’engage à adopter un comportement exemplaire à l'entraînement et en compétition car je représente l’image du collège. En cas de non-respect de la charte de l’A.S., je peux en être exclu jusqu’à la fin de l’année.

 Fait à le 2019 Lu et approuvé

***Signature de l'élève : Signature de la famille :***